

Le marché du livre d'occasion doit faire l'objet d'une concertation

Le Conseil permanent des écrivains* (CPE) a lu avec intérêt l'étude Sofia/Ministère de la culture parue le 10 avril 2024, qui documente la croissance exponentielle des ventes de livres d'occasion (20 % du marché en 2022) ; la surreprésentation des CSP + parmi les acheteurs de livres d'occasion ; et le rôle joué depuis plusieurs années par les grandes plateformes de vente en ligne (60 % des acheteurs de livres d'occasion se fournissent principalement *via* internet).

Cette industrialisation du marché de l'occasion liée à l'essor du numérique, en plus de son impact possible sur le plan écologique, suscite un flou croissant entre le livre « neuf » et « comme neuf » qui met à mal la loi Lang sur le prix unique du livre à laquelle l'ensemble de la filière est attaché. De surcroît, elle place en concurrence directe et immédiate des ouvrages neufs donnant lieu à rémunération des auteurs et des éditeurs et ceux n'ouvrant à aucun droit.

Dans ce contexte – et en parallèle d'indispensables négociations avec les éditeurs sur les conditions contractuelles des auteurs et leur précarisation –, le CPE demande la mise en place d'une discussion de tous les acteurs de la chaîne du livre, avec le soutien des pouvoirs publics, sur l'évolution du marché du livre d'occasion et ses conséquences sur la rémunération des auteurs et autrices.

Contact CPE : severine.weiss@gmail.com

*ADAGP, ATLF, Cose-Calcre, EAT, Maison de Poésie, Pen Club, Sacem, SAIF, SAJ, Scam, SELF, SGDL, Union des Poètes, UPP.